



**Bilan annuel de l'animation du DocOb
du site Natura 2000 FR 1100819
ZSC « Bois de Vaires-sur-Marne »
Année 2014**



Mai 2015

Photographie en page de couverture de gauche à droite, et du haut vers le bas :

Mare restaurée, Bois du marais © K. Ben-Mimoun, Bois du Marais 2014 © K. Ben-Mimoun, Mégaphorbiaie © K. Ben-Mimoun, Mise en pile du bois coupé pour création de zones refuge pour les tritons crêtés © K. Ben-Mimoun

SOMMAIRE

1	Préambule	4
1.1	Le DocOb et le site Natura 2000	4
1.2	L'animation	4
1.3	Rappel des enjeux et objectifs du DocOb	4
1.4	Missions de la structure animatrice	10
2	Aide à la mise en œuvre d'actions en faveur de la conservation des espèces et habitats.	11
2.1	Les contrats Natura 2000	11
2.1.a	Poursuite de la mise en œuvre des contrats en cours	11
2.1.b	Présentation des contrats potentiels à venir	14
2.1.c	Démarche volontaire non contractualisée	14
2.2	Animation de la charte Natura 2000	15
3	Évaluation des incidences des projets	15
4	Suivis scientifiques et techniques	15
4.1	Les études en 2014	15
4.2	Pistes d'études / suivis à venir	15
4.2.a	Suivi des populations de Triton crêté.	15
4.2.b	Suivi de la végétation de la mégaphorbiaie	16
5	Information, communication, sensibilisation	17
5.1	Réalisation et mise en place de deux panneaux d'informations	17
5.2	Réalisation d'une plaquette de présentation du site et de panneaux d'exposition itinérante	18
		18
5.3	Rédaction de la fiche de synthèse du site Natura 2000 du Bois de Vaires-sur-Marne	19
5.4	Mise à jour du site internet Natura 2000 de Seine-et-Marne	19
5.5	Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site	19
6	Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site	20
6.1	Organisation des réunions du comité de pilotage	20
6.2	Gestion administrative et financière	21
7	Synthèse	21
	ANNEXE 1 : Fiche de synthèse Bois de Vaires-sur-Marne	24
	ANNEXE 2 : Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du Bois de Vaires-sur-Marne du 11 juin 2015	33

1 Préambule

Ce document de synthèse a été réalisé grâce à la trame élaborée par l'ATEN pour la rédaction des bilans annuels d'animation sur les sites Natura 2000.

1.1 Le DocOb et le site Natura 2000

Le Document d'objectifs (DocOb) porte sur la Zone Spéciale de Conservation FR1100819 du « Bois de Vaires-sur-Marne ». Il a été rédigé par OGE et La DIREN IDF, et validé par l'arrêté préfectoral du 3 Mars 2009.



Figure 1 : Localisation du site du Bois de Vaires-sur-Marne

1.2 L'animation

Le Copil est présidé par Monsieur Jean-Paul PLANCHOU, Vice-Président du Conseil Régional d'Île-de-France. L'animation du DocOb est portée par la Région Ile-de-France, qui a désigné son Agence des espaces verts (AEV) comme structure animatrice en décembre 2011.

Le chargé de mission affecte 20% de son temps (1/5 ETP) à l'animation du DocOb du « Bois de Vaires-sur-Marne ». Le temps d'animation restant est réparti sur les deux autres sites Natura 2000 animés par l'AEV :

- ZPS FR 1112012 des « Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny » (40%),
- ZPS FR 1112003 des « Boucles de la Marne » (40%).

Le présent bilan reprend les activités de la deuxième année d'animation pour ce site de janvier 2014 à décembre 2014.

1.3 Rappel des enjeux et objectifs du DocOb

Les enjeux écologiques sur ce site Natura 2000 sont relatifs à l'état de conservation des espèces et habitats de la directive « Habitats Faune Flore » ayant justifié sa désignation : le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) et le Triton crêté (*Triturus cristatus*) pour les espèces, la mégaphorbiaie eutrophe concernant les habitats.

Le Tableau 1 reprend ces espèces et cet habitat ainsi que les enjeux de conservation associés.

L'importance des enjeux est fonction d'une part de la valeur patrimoniale des habitats et des espèces présents, d'autre part des menaces et risques auxquels ceux-ci sont exposés.

Tableau 1 : Enjeux de conservation concernant les espèces et habitats d'intérêt communautaire du site du Bois de Vaires. (Source : OGE - DIREN IdF - Document d'objectifs Natura 2000 Bois de Vaires FR 1100819, 2009)

LES ESPECES	
<p>Le Grand Capricorne</p>	<p>Le Grand Capricorne est l'espèce de première importance pour le site du Bois de Vaires. Bien que l'espèce n'ait pas été observée depuis 1999, les actions de gestion adéquates doivent être réalisées afin de maintenir le site du Bois de Vaires comme un site d'accueil privilégié pour l'espèce. Des mesures de gestion ont déjà été menées par la commune de Vaires, telles que la conservation du bois mort après la tempête de 1999. La restauration de son habitat est une action prioritaire.</p> <p>Enjeux de conservation : la connaissance des exigences écologiques du Grand Capricorne laisse parfaitement percevoir quels peuvent être les enjeux de conservation. Le Grand Capricorne peut être considéré comme une espèce emblématique du complexe saproxylophage, informant sur le degré de "naturalité" des milieux boisés et forestiers et constituant un bon indicateur du vieillissement des forêts et de l'âge des arbres. Il s'inscrit au sein des écosystèmes forestiers comme un "initiateur" de cavités, un élément déterminant dans les réseaux trophiques forestiers. Son absence dans ses aires de distribution originelles peut être ressentie comme la perte d'un maillon essentiel du processus de décomposition, de recyclage et de fertilité ainsi qu'une baisse de la biodiversité de l'écosystème forestier.</p> <p>Sa présence de manière stable nécessite le maintien d'un habitat de qualité qui se traduit par : l'existence d'une proportion suffisante d'essence du genre <i>Quercus</i> (chênes) dans le peuplement boisé ; l'existence dans le boisement de classes d'âge diversifiées ; le maintien d'un bon niveau de conservation de ses populations ; une bonne représentativité du cortège saproxylique auquel elles sont associées ; la protection stricte de l'espèce ainsi que le maintien voire l'enrichissement naturel de la biodiversité du site (arthropodes, avifaune (insectivores), mammifères...).</p>
<p>Le Triton crêté</p>	<p>Le Triton crêté est la seconde espèce de grande importance dans le périmètre du site Natura 2000 du Bois de Vaires, après le Grand Capricorne. Le statut national des amphibiens s'est fortement dégradé au cours des dernières décennies. Cette dégradation est liée pour l'essentiel aux modes d'exploitation des sols qui entraînent la destruction des biotopes qu'ils leurs sont favorables :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la réduction des habitats suite à l'extension des zones urbaines et à la multiplication des axes de communication ; ✓ la coupure des axes migratoires ; ✓ la fragmentation des habitats et le morcellement des corridors ; ✓ le remembrement et la diminution des systèmes bocagers ; ✓ la suppression des haies ; ✓ la destruction des sites de reproduction ; ✓ le comblement, l'assèchement et le drainage des zones humides ; ✓ la canalisation des cours d'eau qui assurait le renouvellement naturel des mares, des noues, des prairies humides... ; ✓ la pollution. <p>L'enjeu de la préservation et de la conservation de cette espèce sont le maintien d'un habitat de qualité qui se traduit par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la préservation, la multiplication et la réhabilitation des biotopes qui lui sont favorables pour se reproduire (mares, zones humides...) ✓ la préservation des biotopes terrestres ; ✓ la constitution de micros-habitats terrestres ; ✓ la reconstruction et le confortement des corridors ; ✓ la limitation des risques d'introduction d'espèces prédatrices et allochtones ; ✓ la limitation des pressions d'origine anthropique ; ✓ la limitation des risques de pollution ;

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ la reconsidération des modes d'exploitation des sols ; ✓ la protection stricte de l'espèce, de son réseau trophique dans l'optique d'une gestion durable.
LES HABITATS	
<p>La mégaphorbiaie eutrophe</p>	<p>La mégaphorbiaie eutrophe est un habitat naturel de grand intérêt nécessitant une gestion adaptée afin d'être conservée. Ce type de mégaphorbiaie peut héberger des espèces rares à l'échelle régionale (<i>Euphorbia villosa</i>, <i>Geranium pratense</i>, <i>Aconitum napellus</i>...). Cet habitat occupe une surface réduite par rapport aux prairies gérées (prairies de fauche ou pâturées) à l'échelle européenne, et possède de ce fait un intérêt patrimonial certain. Elles sont assez répandues sur le territoire, à l'étage collinéen, en domaines atlantique et méditerranéen.</p> <p>TENDANCES ÉVOLUTIVES ET MENACES POTENTIELLES À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE</p> <p>Ces habitats sont en régression dans les zones d'agriculture intensive (passage de la prairie à la culture). Les nouveaux modes d'occupation des sols ne laissent que peu de place aux mégaphorbiaies : étroits liserés de bordure ou d'écotone avec la forêt.</p> <p>Le passage à la culture entraîne souvent le drainage des terrains très défavorable au retour éventuel de la mégaphorbiaie.</p> <p>Il y a aussi une conversion de ces espaces en prairies pâturées ou passage à la prairie de fauche avec fertilisation.</p> <p>Une plantation de peupliers peut contribuer à faire régresser certaines populations mais l'habitat peut se maintenir en sous-bois (si on n'utilise pas de produits chimiques et si on ne réalise pas de travaux du sol).</p> <p>Ces habitats sont sensibles aux travaux de correction des rivières et à toute réduction des lits majeurs où ils se développent (nappes abaissées, espaces riverains réduits). L'eutrophisation de l'eau par diverses causes de pollution peut conduire au passage à des mégaphorbiaies très eutrophes.</p> <p>D'autre part, le tracé de la voie ferrée LGV Est se trouve à proximité immédiate de la mégaphorbiaie, et l'influence de ce projet sur les conditions hydrologiques de la zone n'a pu être évaluée lors de l'étude d'impact (OGE, 2002). A l'issue de cette étude, une étude hydrogéologique a été réalisée.</p> <p>On notera aussi le risque d'envahissement par des espèces végétales invasives (<i>Buddleja</i>...).</p> <p>L'intérêt écologique de cet habitat naturel allié aux menaces potentielles pesant sur celui-ci justifient la nécessité de sa conservation par une gestion adaptée.</p> <p>Le Docob programme deux actions de gestion conservatoire sur le site de la mégaphorbiaie du Bois de Vaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'abattage de la peupleraie. - l'entretien de la mégaphorbiaie.

Les objectifs du DocOb ont été déclinés en actions rappelées dans le **Tableau 2** à la page suivante.

Tableau 2 : Actions de gestion visant à remplir les objectifs visés au sein de la ZSC du Bois de Vaires

(Source : OGE - DIREN IdF. Document d'objectifs Natura 2000 Bois de Vaires - FR 1100819, 2009)

ACTIONS DE GESTION DU GRAND CAPRICORNE (ENTITE A)

N°	Action	Comment
A1	Conserver un boisement dominé par le chêne en futaie irrégulière mélangée, présentant différentes classes d'âge	<ul style="list-style-type: none">▪ Maintien de l'existant▪ Limiter les coupes des chênes et de châtaigniers▪ Interdire le ramassage de bois mort▪ Favoriser la régénération naturelle▪ Limiter et faire reculer la progression des espèces invasives▪ Maintenir une diversité des strates▪ Maintenir des classes d'âge différentes▪ Maintenir une diversité des essences▪ Privilégier des lisières de type ourlet forestier non linéaire▪ Abandon des plantations de conifères
A2	Créer des îlots de vieillissement et de sénescence	<ul style="list-style-type: none">▪ Laisser mourir sur pied un ensemble de chênes ou de châtaigniers▪ Sécuriser le périmètre autour des arbres menaçants au cœur de la parcelle▪ Dégager le pourtour des vieux arbres par débroussaillage▪ Maintenir des espaces ouverts

ACTIONS DE GESTION DU TRITON CRETE (ENTITE B)

N°	Actions	Comment
B1	<p style="text-align: center;">Entretien des dépressions et des mares</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôle du couvert végétal de la ripisylve ▪ Contrôle du taux de comblement des mares et des dépressions ▪ Curage (selon les besoins) en différentes phases d'intervention avec conservation sur place des couches superficielles de vase ▪ Exportation de la vase excédentaire ▪ Interdiction de dépôt de déchets dans et à leurs abords ▪ Interdiction d'introduction d'espèces allochtones et de poissons prédateurs ▪ Interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires aux environs proches de la zone (herbicides, fongicides...) ▪ Limitation voire interdiction de l'accès au public
B2	<p style="text-align: center;">Maintenir les caractéristiques humides du Bois du Marais</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interdiction de drainage sur la zone du Bois du Marais ▪ Interdiction de dépôt de déchets ▪ Interdiction de combler les dépressions ▪ Interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires aux environs proches de la zone (herbicides, fongicides...) ▪ Limitation de l'accès au public ▪ Maintenir des micro-habitats terrestres ▪ Maintenir et renforcer des possibilités de connexion par des linéaires boisés ▪ Abattre les grands peupliers plantés sur la prairie
B3	<p style="text-align: center;">Étendre la zone humide prairiale aux parcelles situées au sud et au nord de la RN 34 (ancienne peupleraie)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser l'apparition d'une formation de type prairiale humide
B4	<p style="text-align: center;">Créer de nouvelles mares et dépressions humides</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Défrichage du périmètre d'emprise ▪ Creusement des mares ▪ Exportation des produits de défrichage et de substrat

ACTIONS DE GESTION DE LA MEGAPHORBIAIE EUTROPHE (ENTITE C)

N°	Actions	Comment
C1	Restauration de la mégaphorbiaie eutrophe par l'abattage de la peupleraie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Abattage, debardage et désouchage des peupliers dans la mégaphorbiaie
C2	Entretien et conservation de la mégaphorbiaie eutrophe	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fauche extensive par rotation tous les 3 à 5 ans de mi-octobre à février, avec exportation des produits de fauche (sans ramassage, elle aboutit à un enrichissement du sol par apport de matière organique qui favorise les espèces nitrophiles*) ▪ Gyrobroyage et coupe des saules et des autres arbustes tous les 3 à 5 ans ▪ Coupes manuelles des espèces invasives ▪ Echardonnage annuel en juin (veiller à ne faucher que la partie supérieure des chardons afin de ne pas pratiquer de coupes rases désastreuses pour la faune et la flore)

Grand capricorne

- Conserver un boisement dominé par le chêne en futaie **irrégulière mélangée**, présentant **différentes classes d'âge**
- Créer des îlots de vieillissement et de sénescence



Crédit: Pierre Zagatti

Triton crêté

- **Entretien** les dépression et les mares
- Maintenir les **caractéristiques humides** du Bois du Marais
- **Créer** de nouvelles mares et dépressions



Mégaphorbiaie

- Restauration par **abattage des peupliers**
- Entretien et conservation de la mégaphorbiaie



1.4 Missions de la structure animatrice

Le rôle de l'AEV dans l'animation du DocOb du site des Boucles de la Marne s'articulent autour des missions suivantes :

- Impulsion et aide à la mise en œuvre d'actions visant à la restauration et la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaires à l'origine de la désignation du site,
- Apport de conseils et d'expertise dans le cadre des évaluations des incidences,
- Récupération, synthèse et interprétation de données visant au suivi scientifique des espèces et habitats à l'origine de la désignation du site,
- Information, communication et sensibilisation,
- Participation à la cohérence des politiques publiques,
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

La suite de ce bilan se propose de détailler les réalisations de 2014.

2 Contribution à la mise en œuvre d'actions en faveur de la conservation des espèces et habitats.

Le bon état de conservation des espèces et habitats de la ZSC peut être atteint grâce aux outils que permet de mettre en œuvre Natura 2000. Il s'agit dans le cadre de l'animation de la signature des contrats Natura 2000, de la Charte, ainsi que de l'application du régime des évaluations des incidences Natura 2000 (EIN).

Remarque : l'engagement d'exploitants agricoles dans des mesures agro-environnementales climatiques (MAEc), mission importante des structures animatrices et notamment de l'AEV au sein des autres sites dont elle assure l'animation, n'entre évidemment pas dans les objectifs ici du fait du contexte urbain et de l'absence d'activités agricoles sur la zone. Les paragraphes suivants détaillent les actions d'animations que l'AEV a mises en place.

2.1 Les contrats Natura 2000

2.1.a Poursuite de la mise en œuvre des contrats en cours

➤ Restauration d'un réseau de mares intra-forestières

Pour rappel, des travaux de restauration de 3 mares intra-forestières (392m²) ont été engagés par l'AEV (signataire du contrat en décembre 2012) dans le cadre d'un contrat Natura 2000 forestier au sein du Bois du Gué de l'Aulnay, avec pour objectif de rendre ces milieux plus favorables à l'accueil du Triton crêté (*Triturus cristatus*) (ouverture du milieu, berges à faible pente). Ces mares ayant accueilli autrefois l'espèce se sont refermées et envasées ces dernières d'années, faute d'entretien. Des coupes d'éclaircissement (coupe de taillis, débroussaillage, élagage en périphérie), un curage et un reprofilage en pente douce de certaines berges ont été mis en œuvre en conformité avec les préconisations du Document d'Objectifs (Figure 2, photo de gauche). De la même manière, les rémanents ont été répartis dans le sous-bois de manière à créer des zones de refuge pour la microfaune et d'habitat d'hivernage pour les Tritons crêtés (Figure 2, photo de droite). Ces travaux ont pu être réalisés en Août / Septembre 2013.



Figure 2 : mares intra-forestières 5 et 6 après restauration et connexion © K. Ben-Mimoun, Avril 2014

De nouveaux travaux en 2014

Les dépenses engendrées par les travaux en 2013 n'ayant pas atteint les montants prévisionnels définis dans la convention, l'animateur a été sollicité par les services instructeurs de la DDT afin de définir si des travaux complémentaires étaient réalisables dans le respect des montants et actions préconisés (création / restauration de mares). Une visite de terrain a été organisée par l'animateur Natura 2000 avec la DDT ainsi que le technicien de l'AEV en charge à l'époque de la mise en œuvre des travaux de gestion sur le site afin de définir les travaux les plus pertinents envisageables (nombre de mares, emplacements, surfaces), puis un devis a été réalisé par le technicien de l'AEV sur la base des tarifs du marché de travaux écologiques afin de s'assurer de la faisabilité du projet. Les travaux ont également été suivis par l'animateur Natura 2000 et sur le terrain le technicien de l'AEV. Deux mares supplémentaires ont ainsi été créées au nord du site, et une mare déjà existante a été restaurée au cœur du boisement au sud-est du site (carte de localisation en **Figure 3**). L'objectif est de continuer à renforcer le réseau de mares et ainsi les conditions favorables.



Figure 4 : Tunnel d'écoulement entre le Bois de Brou et le Bois de Vaires (Photos © AEV, 2014)

Bien que le Triton crêté n'ait pas été observé au sein du site Natura 2000 ces dernières années, elle est présente avec certitude au sein du Bois de Brou limitrophe, au nord du site (SNPN, 2013 ; AEV, 2015). De plus, il existe un tunnel d'écoulement du Ru de l'Aulnay sous la route séparant le bois de Brou de la partie régionale du Bois de Vaires (Figure 4), pouvant favoriser le passage de l'espèce. Par ces derniers travaux, les conditions de migration sont encore favorisées, et il s'agit désormais de mettre en place un suivi afin de voir si l'espèce recolonise les mares du Domaine régional.

Figure 3 : Localisation et nature des travaux réalisés en 2014

Détail des travaux réalisés en 2014

Création de deux mares intra-forestières au nord du site.

- ✓ Ouverture de la strate arborée (peupleraie) : Coupe de peupliers (photo 1)
Diamètre < à 10 cm (90u), de 10 à 30cm (68 u), entre 30 et 60cm (10 u)
- ✓ Ouverture des mares à la pelle mécanique (100 à 120m² chacune) (photo 2)
- ✓ Découpe de bois en longueur de 1 mètre avec mise en pile (30 m³) (photo 3)
- ✓ Mise en andains de branchages de diamètre inférieur à 7 cm (20 m³)
Toujours profilage en pente douce, zone centrale de 10 m², profondeur de 1 mètre
- ✓ Période : mi-octobre 2014.



Figure 5 : Photos des travaux de création de mares 2014 (Photos © P. Martin ; K. Ben-Mimoun, AEV)

Restauration d'une mare intra-forestière au sud-est (Prif de Pomponne)

Ouverture de la strate arborée (aulnaie-frênaie)

- ✓ Coupe de bois de diamètre inférieur à 10 cm (70u)
- ✓ Abattage d'arbres de diamètre 10-30cm (20 u)
- ✓ Abattage d'arbres diamètre 30-60cm (2 u)
- ✓ **Découpe de bois en longueur de 1 mètre** avec mise en pile soit 10 m³
- ✓ **Mise en andains de branchages** de diamètre inférieur à 7 cm soit 8 m³
- ✓ **Curage de la mare à la pelle mécanique** avec façonnage des berges en pente douce, régalage des produits de curage sur place.
- ✓ **Période de réalisation** : mi-octobre 2014 ;



Figure 6 : mare restaurée au sud-est du site après travaux

➤ Poursuite de la restauration et de l'entretien de la mégaphorbiaie.

Toujours au sein du Bois du Gué de l'Aulnay dit Bois du Marais, partie régionale du Bois de Vaires, l'AEV a lancé dans le cadre d'un autre contrat Natura 2000 des travaux d'entretien de la mégaphorbiaie eutrophe s'étendant sur une surface totale de 2,4 ha, ceci en cohérence avec les objectifs de conservation de cet habitat d'intérêt communautaire. Depuis la coupe de la jeune peupleraie qui avait fini par envahir le secteur, les formations végétales de l'habitat sont entretenues annuellement par broyage, afin notamment de provoquer l'épuisement de l'Aster lancéolé présent sur le site (espèce invasive en Île-de-France). Les travaux retenus dans le cadre du contrat Natura 2000 consistent à poursuivre les travaux de broyage au niveau de la zone ouverte abritant les formations de mégaphorbiaie. Ainsi, un passage a été réalisé en automne 2013, et un deuxième à l'automne 2014 comme prévu dans le contrat Natura 2000.



La mégaphorbiaie après travaux (Novembre 2013)
(Photo © K. Ben-Mimoun, AEV)



La mégaphorbiaie en août 2014
(Photo © K. Ben-Mimoun, AEV)

Figure 7 : Première phase de travaux de broyage de la végétation

2.1.b Présentation des contrats potentiels à venir

Des pistes de contractualisation existent pour les années à venir. Leur concrétisation reste à confirmer dans la suite de l'animation.

Délimitation d'îlots de sénescence

Il est envisagé, afin de préserver les chênes vieillissants favorables à la présence du grand capricorne (localisés de manière précise grâce à l'étude menée par l'OPIE en 2013), de délimiter des îlots de sénescence au sein du boisement et d'appliquer ainsi la mesure F27012 à travers une contractualisation Natura 2000. L'animateur Natura 2000 a déjà sollicité à plusieurs reprises la Mairie de Vaires-sur-Marne, gestionnaire de la partie du boisement concernée et de fait futur signataire du contrat si le projet venait à se concrétiser. L'enjeu est de parvenir à concilier préservation des habitats et sécurité des usagers du site. Il a notamment été proposé par l'animateur de condamner certaines allées dans les zones où se trouvent les arbres les plus vieux et comportant par ailleurs déjà beaucoup de cheminements, afin de favoriser cette conciliation.

2.1.c Démarche volontaire non contractualisée

Action pédagogique et de communication de la Mairie de Vaires-sur-Marne.

A la fin de l'année 2013, les services techniques de la mairie de Vaires-sur-Marne ont sollicité l'animateur Natura 2000 afin de bénéficier de conseils dans le cadre des projets d'aménagement envisagés au sein de la partie du boisement gérée par la commune (parking, parcours arboretum...), avec pour objectif de



concilier au mieux les actions de conservation découlant du document d'objectifs et les impératifs de sécurisation du site vis-à-vis du public. Le terme « Natura 2000 » a d'ores et déjà été intégré dans le logo du bois de Vaires créé par la commune, et par ailleurs le logo officiel de Natura 2000 est également apposé sur certains panneaux.

Figure 8 : un des panneaux mis en place au sein de la partie communale du Bois de Vaires (Photo © K. Ben-Mimoun, AEV)

Des panneaux de description d'espèces, notamment du chêne pédonculé, ont été disposés par la commune sur le parcours de l'arboretum à des fins pédagogiques. Il est toujours envisagé de replanter certaines essences arborées locales afin de contribuer au renouvellement du boisement, dans l'idéal en y associant de jeunes habitants de la commune. Enfin, la fermeture de certains chemins traversant le boisement n'a pas encore été réalisé mais reste également un projet en discussion, afin de concilier sécurisation du site et objectifs de conservation de l'habitat du grand capricorne passant obligatoirement par le maintien sur pied de vieux chênes sénescents.

Tableau 3 : Synthèse des contrats Natura 2000 signés dans la ZSC (mise à jour 2014)

Contrat	Bénéficiaire	Montant total des subventions	Date signature convention	Actions prévues	Espèce concernées	Surface ou nb	Mesures du DocOb liées	Réalisation des travaux
22712D0770 00006	AEV	15 691, 52 €	12/12/2012	F 22702 : Restauration d'un réseau de mares intra-forestières	Triton crêté	392 m ²	B1	août 2013 à novembre 2014 Travaux terminés
32312D0770 00001	AEV	13 308, 49 €	17/12/2012	A 323 09 P : Création ou rétablissement de mares	Triton crêté	< 1000 m ²	B1 / B4	1 ^{re} phase réalisée fin 2013, 2 ^e fin Eté – Automne 2014 Travaux terminés
				A 323 05 R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage	mégaphorbiaie eutrophe	2,4 ha	C2	

2.2 Animation de la charte Natura 2000

La Charte Natura 2000 d'un site permet une prise en compte *a minima* des enjeux de conservation des espèces et de l'habitat désignés. Le signataire en signant cette charte s'engage à respecter les points prévus par grand types de milieux (forêt, ouverts humides, loisirs) sur les parcelles cadastrales concernées.

L'animation Natura 2000 reste en phase de démarrage sur ce volet au sein du site Natura 2000 du Bois de Vaires. Une sensibilisation des signataires potentiels (communes de Vaires-sur-Marne et Pomponne) a été engagée.

3 Évaluation des incidences des projets

Les chargés de mission Natura 2000 sont souvent sollicités pour apporter leur expertise dans le cadre des évaluations des incidences Natura 2000 (EIN), soit par les pétitionnaires à la recherche d'un accompagnement, soit par les services instructeurs pour avis concernant l'impact potentiel des projets sur les espèces et les habitats Natura 2000. Concernant le site Natura 2000 du Bois de Vaires les sollicitations sont toutefois plus rares du fait du contexte particulier du site, dont l'emprise se résume à un boisement communal (sur la commune de Vaires-sur-Marne) et un boisement propriété de l'AEV, sur une surface totale d'environ 200 hectares. Ainsi, en 2014 l'animateur n'a pas été sollicité pour des projets ou manifestations ayant donné lieu à évaluation d'incidences sur le territoire.

4 Suivis scientifiques et techniques

4.1 Les études en 2014

Il n'y a pas eu de financement de nouvelles études en 2014 sur ce site (deux études importantes ont été réalisées en 2013, l'une sur le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) dans le cadre des financements Natura 2000, l'autre sur le Triton crêté (*Triturus cristatus*) commandée par la DRIEE). Voici les références de ces études :

- ✓ MERIGUET B., GARRIN M. & HOUARD X., 2013.- Détection d'individus et qualification des habitats de *Cerambyx cerdo* le Grand capricorne, caractérisation des enjeux spécifiques de conservation sur le site Natura 2000 du Bois de Vaires-sur-Marne (77) FR 1100819 - Rapport d'étude - AEV-Opie 39 p.
- ✓ BERTHELEME S., 2013. Estimation des populations de Triton crêté (*Triturus cristatus*) sur le site Natura 2000 du « Bois de Vaires-sur-Marne FR1100819 » et de ses environs. Société nationale de protection de la nature. 37 p.

4.2 Pistes d'études / suivis à venir

4.2.a Suivi des populations de Triton crêté.



Figure 9 : Photo d'une Grenouille verte prise lors d'une des sorties Amphibiens réalisées en Mai 2014 (Photo © K. Ben-Mimoun, AEV)

Suite aux travaux de restauration et de création de mares d'ores et déjà réalisés par l'AEV en 2013 et 2014, destinés à rétablir et renforcer les milieux les plus favorables à la reproduction et la conservation du Triton crêté au sein du site Natura 2000, il s'agit aujourd'hui de mesurer l'efficacité des actions. Celles-ci doivent être accompagnées comme le préconise la Société Nationale de Protection de la Nature d'un suivi et de nouvelles recherches de l'espèce dans les années à venir. A l'initiative de l'animateur Natura 2000 quelques sorties nocturnes ont été menées en mai et juin 2014, sans

que l'espèce n'ait été détectée à ces occasions. Des

prospections plus poussées seraient nécessaires, éventuellement dans le cadre d'un financement d'étude à cet effet, ou d'un suivi bénévole. Une revégétalisation naturelle des mares et de leurs abords est une condition importante pour l'accueil des pontes de triton crêté et de ce fait pour permettre la reproduction de l'espèce sur le site. En 2014, la végétation restait peu développée comme le montre la photo suivante (**Figure 10**). Il faut suivre l'évolution dans les années à venir.

Une réflexion a été menée par l'animateur Natura 2000 sur le protocole à adopter pour optimiser les chances de détecter l'animal dans les années à venir, mais aussi pour pérenniser son suivi (méthode simple, peu coûteuse et peu chronophage). Un protocole semble particulièrement adapté, le Protocole commun de suivi des Amphibiens des mares à l'aide d'Amphicaps proposé par le Groupe Réserves Naturelles de France "Amphibiens et Reptiles" en partenariat avec la Société Herpétologique de France (capture à l'aide de nasses immergées). Il est envisagé de le tester en 2015 sur quelques dates si l'emploi du temps des techniciens de l'AEV le permet (construction de nasses, pose / levée des nasses, relevés).



Figure 10 : Mare intraforestière n°6, lors d'une session de suivi nocturne des Amphibiens sur site (Photo © K. Ben-Mimoun, Mai 2014)

4.2.b Suivi de la végétation de la mégaphorbiaie

Parallèlement aux travaux d'entretien de la mégaphorbiaie, il a été engagé par l'animateur Natura 2000 une réflexion sur le choix d'une méthode de suivi de l'évolution de la flore au niveau de placettes afin d'évaluer l'efficacité des travaux de gestion par fauche avec exportation pour la conservation de l'habitat. Une réflexion sur le protocole a été menée (liste d'espèces présentes, méthode de relevés, localisation des relevés, bordereaux de terrain les plus adaptés). Le suivi au sein de placettes de l'évolution de la composition floristique d'année en année est une des pistes, il reste là aussi à définir les modalités de sa mise en œuvre (sollicitations de prestataires, suivi bénévole ?...).

5 Information, communication, sensibilisation

5.1 Réalisation et mise en place de deux panneaux d'informations



Figure 11 : Panneau mis en place à l'Île de Loisirs de Jablines-Annet (Photo © K. Ben-Mimoun, AEV)

Des panneaux de communication Natura 2000 ont été mis en place dans le cadre du budget d'animation 2014, avec pour objectif de sensibiliser les populations au fait qu'ils habitent un site classé Natura 2000 et que ce classement est dû à l'intérêt que celui-ci présente pour la conservation de certaines espèces et milieux. La conception des panneaux a été réalisée dans le cadre d'une collaboration entre l'animateur Natura 2000 (thèmes abordés, texte, choix des illustrations) et le Service Communication de l'AEV pour la mise en forme globale et notamment le respect de la charte AEV. L'ensemble des travaux de réalisation des panneaux de la conception à la pose ont été suivis par l'animateur Natura 2000. Ces panneaux financés par l'Europe, la Région et l'Etat sont également l'occasion de promouvoir les actions menées sur le territoire dans le cadre de l'animation.

Un panneau a été placé à l'entrée du Bois communal de Vaires-sur-Marne (Figure 11), présentant le Grand capricorne que l'on cherche à favoriser au sein de cette partie du boisement, et la nécessité pour cela de préserver les vieux chênes et toute la faune spécifique qu'ils accueillent.



Un 2^{ème} panneau a été mis en place à l'entrée du Domaine Régional du Bois du gué de l'Aulnay (aussi appelé Bois du Marais), présentant sur le même principe le Triton crêté et son habitat à préserver (Figure 12), en l'occurrence les mares forestières et les mares de milieux ouverts, en voie de raréfaction à l'échelle régionale et plus largement à l'échelle européenne.

Figure 12 : Panneau lors de sa mise en place sur la commune de Lesches (Photo © K. Ben-Mimoun, AEV)

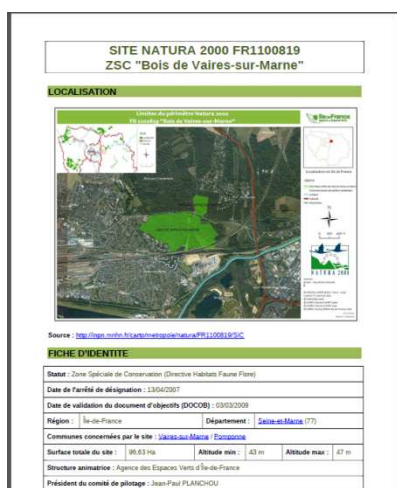
5.2 Réalisation d'une plaquette de présentation du site et de panneaux d'exposition itinérante

Un important travail de réalisation d'éléments de communication a été réalisé (conception / mise en fabrication), là aussi fruit d'un travail collaboratif entre l'animateur Natura 2000 et le Service Communication de l'AEV : une plaquette descriptive du site, des panneaux mobiles destinés à être exposés sur le territoire au sein des mairies, des écoles...



Figure 13 : les éléments de communication réalisés en 2014 (En haut : la plaquette de présentation du site ; En bas : un des panneaux d'exposition itinérante).

5.3 Rédaction de la fiche de synthèse du site Natura 2000 du Bois de Vaires-sur-Marne



Une fiche de synthèse des informations essentielles concernant le site Natura 2000 a été rédigée par l'animateur Natura 2000, celle-ci destinée notamment aux pétitionnaires dans le cadre des évaluations des incidences (cette fiche comporte une grande partie des informations permettant de remplir le formulaire des évaluations des incidences de manière autonome) (Annexe 1). C'est aussi plus généralement une manière de présenter le site de manière plus accessible que dans le Document d'Objectifs et le Formulaire Standard de Données (FSD), et de toucher ainsi un plus large public.

Figure 14 : Fiche de synthèse réalisée en 2014

5.4 Mise à jour du site internet Natura 2000 de Seine-et-Marne



Le site Internet (<http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-bois-de-vaire>) présente le dispositif Natura 2000 avec plusieurs pages dédiées au site Natura 2000 du Bois de Vaires. Il donne également des compléments d'informations aux usagers, notamment par rapport aux évaluations des incidences.

Des mises à jour sont réalisées régulièrement par l'animateur Natura 2000 et un nombre de plus en plus important d'informations seront mises à disposition progressivement sur la vie du site.

Figure 15 : page du site internet dédiée à la présentation des espèces du site

5.5 Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site

De nombreuses propriétés régionales se trouvent sur un périmètre Natura 2000. Sur l'ensemble des sites d'Ile-de-France, environ 2800 ha de parcelles gérées par l'AEV sont concernées. L'animateur Natura 2000 peut être amené à intervenir ponctuellement en tant qu'intermédiaire entre la structure animatrice et le gestionnaire AEV. Pour rappel, la liste des ZPS et ZSC concernées dans le tableau 4 suivant :

Tableau 4 : Liste des ZPS et ZSC d'Ile-de-France

<p>Seine-et-Marne : Bois de Vaires-sur-Marne, Bassée et plaines adjacentes, La Bassée, Basse vallée du Loing, L'Yerres de sa source à Chaumes-en-Brie, Le Petit Morin de Verdilot à Saint-Cyr-sur-Morin, Massif de Fontainebleau, Rivière du Dragon, Rivières du Loing et du Lunain, Bois des Réserves, des Usages et de Montgé, Rivière du Vannetin, Carrière du Mocpoix, Carrière de Darvault, Carrière Saint-Nicolas, Boucles de la Marne, Massif de Villefermoy</p>
--

Yvelines : Etang de Saint-Quentin, Carrière de Guerville, Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny, Massif de Rambouillet et zones humides proches, Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yvelines,
Essonne : Pelouses calcaires de la Haute Vallée de la Juine, Pelouses calcaires du Gâtinais, Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne, Buttes gréseuses de l'Essonne, Champignonnières d'Etampes, Haute Vallée de l'Essonne.
Val d'oise : Coteaux et boucles de la Seine, Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents, Sites Chiroptères du Vexin français,
Seine-Saint-Denis : Sites de Seine-Saint-Denis, Forêts picardes

La participation du chargé de mission Natura 2000 à la vie de ces différents sites est variable, du simple suivi des réunions des comités de pilotages à l'aide à l'application du régime des évaluations des incidences Natura 2000 ou construction de contrat Natura 2000. De plus, le chargé de mission est le référent à l'AEV pour toutes les questions relatives à Natura 2000 et l'application des règlements associés.

Journée technique Natura 2000 – DRIEE Île-de-France



Le 18 novembre 2014, la DRIEE Ile de France a organisé une journée d'échanges techniques entre tous les animateurs Natura 2000 de la Région et les services de l'Etat sur la commune de Gironville-sur-Essonne, concernée par le site Natura 2000 des pelouses calcaires du Gâtinais, avec l'après-midi une sortie sur site animée par les chargés de mission Natura 2000 du PNR du Gâtinais. Ce fût l'occasion de rencontrer les autres animateurs et de partager les expériences respectives, avec pour thématique cette année les « Zones humides et milieux aquatiques dans les sites Natura 2000 d'Île-de-France ».

Figure 16 : Sortie terrain lors de la journée technique 2014 (Photo © K. Ben-Mimoun)

Lien vers le compte-rendu :

http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Synthese_DRIEE_Natura_2000_18_novembre_2014_V6-1_150317.pdf

6 Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site

6.1 Organisation des réunions du comité de pilotage

Organisation des réunions du comité de pilotage

Un comité de pilotage a été organisé le 11 juin 2014, accueilli par la Mairie de Vaires-sur-Marne. C'est le deuxième bilan d'animation pour ce site. Y ont été présentés les avancements de l'animation avec une présentation des dernières études menées en 2013, un bilan des nombreux travaux réalisés dans le cadre des contractualisations 2012-2013, un point sur la Charte Natura 2000, des rappels et compléments d'information concernant le régime des évaluations des incidences, ainsi qu'une présentation des projets de sensibilisation et de communication envisagées pour les années à venir. La séance en salle s'est conclue sur la présentation d'un calendrier prévisionnel avec les travaux prévus pour la fin de l'année et aussi les projets d'études et suivis pour la suite. La réunion s'est conclue par une visite de terrain afin de voir les derniers travaux réalisés (vous trouverez le compte-rendu en Annexe 2).

6.2 Gestion administrative et financière

Préparation des conseils d'administration et habilitations à signer du Président de l'AEV

En tant que collectivité territoriale, agissant pour le compte de la Région Ile de France, l'AEV possède un conseil d'administration qui habilite son Président à signer les documents officiels. Ainsi, le chargé de mission Natura 2000 a préparé pour les différents conseils les délibérations et rapports au conseil permettant la signature des conventions cadre, des conventions financières, demandes de paiement, de la Charte et notamment des contrats Natura 2000.

Renouvellement des conventions d'animation

Depuis 2010, fin de la phase d'élaboration du DocOb et début de l'animation, le chargé de mission Natura 2000 a œuvré pour le conventionnement du travail d'animation. Auprès de l'Etat (DRIEE), une convention cadre a été élaborée en commun et signée, puis chaque année, une convention financière (demande d'aide) est rédigée et signée. Auprès de la Région Ile-de-France, une demande d'aide a été réalisée pour la période d'animation 2014.

Demandes de paiement et de solde

Aussi bien pour les contrats Natura 2000 signés par l'AEV que pour les conventions financières annuelles, le chargé de mission Natura 2000 s'est chargé de préparer et envoyer les demandes de paiement, d'acompte et de solde aux différents financeurs (Etat et Conseil Régional d'Île-de-France).

7 Synthèse

Troisième année d'animation pour la ZSC du bois de Vaires-sur-Marne, quel bilan pour 2014

Cette année encore l'animation sur ce site s'est révélée particulièrement fructueuse.

Dans le cadre des contrats Natura 2000 en cours, de nouveaux travaux de restauration de mares forestières ont été entrepris (2 nouvelles mares créées, une autre restaurée), visant à renforcer davantage le réseau et ainsi à conforter les conditions d'accueil pour le Triton crêté présent avec certitude au sein du Bois de Brou limitrophe. Les travaux d'entretien visant à la restauration et la conservation de l'habitat Mégaphorbiaie ont également pu être réalisés comme prévu. La totalité des opérations prévues ainsi que des dépenses indiquées dans le prévisionnel de la convention ont bien été réalisés.

D'importants éléments de communication ont également été produits pour le site : deux panneaux d'informations fixes disposés en entrées de site, une plaquette d'information visant à présenter le périmètre ainsi que les espèces et l'habitat protégés, également une série de trois rolls-ups destinés à être mis à disposition des mairies et écoles locales dans le même objectif. Là aussi l'ensemble des dépenses prévues dans le cadre de l'animation 2014 ont bien pu être engagées, dans le respect de la convention et du prévisionnel présenté en début d'année. Dans le cadre de la communication, l'administration du site Internet se poursuit, apportant déjà de nombreuses informations aux usagers du périmètre Natura 2000 (informations scientifiques et techniques sur Natura 2000 et plus particulièrement le site du Bois de Vaires, son Document d'Objectifs, les modalités de souscription aux contrats Natura 2000, à la charte, les modalités de réalisations d'une évaluation des incidences à destination des pétitionnaires...). Parmi les nouveaux documents à disposition, une fiche de synthèse a été réalisée cette année, dans le but en particulier de synthétiser les informations essentielles sur le site et l'animation menée, ceci à destination du grand public.

Concernant le suivi des espèces et habitats, une réflexion a été menée pour la mise en place de protocoles concernant le Triton crêté d'une part, l'habitat mégaphorbiaie d'autre part. Il a été envisagé que le suivi du Triton crêté démarre dès 2015 avec la mise en place du protocole choisi, ce fût le cas. Celui de la mégaphorbiaie plus complexe à mettre en œuvre reste pour l'instant à préciser.

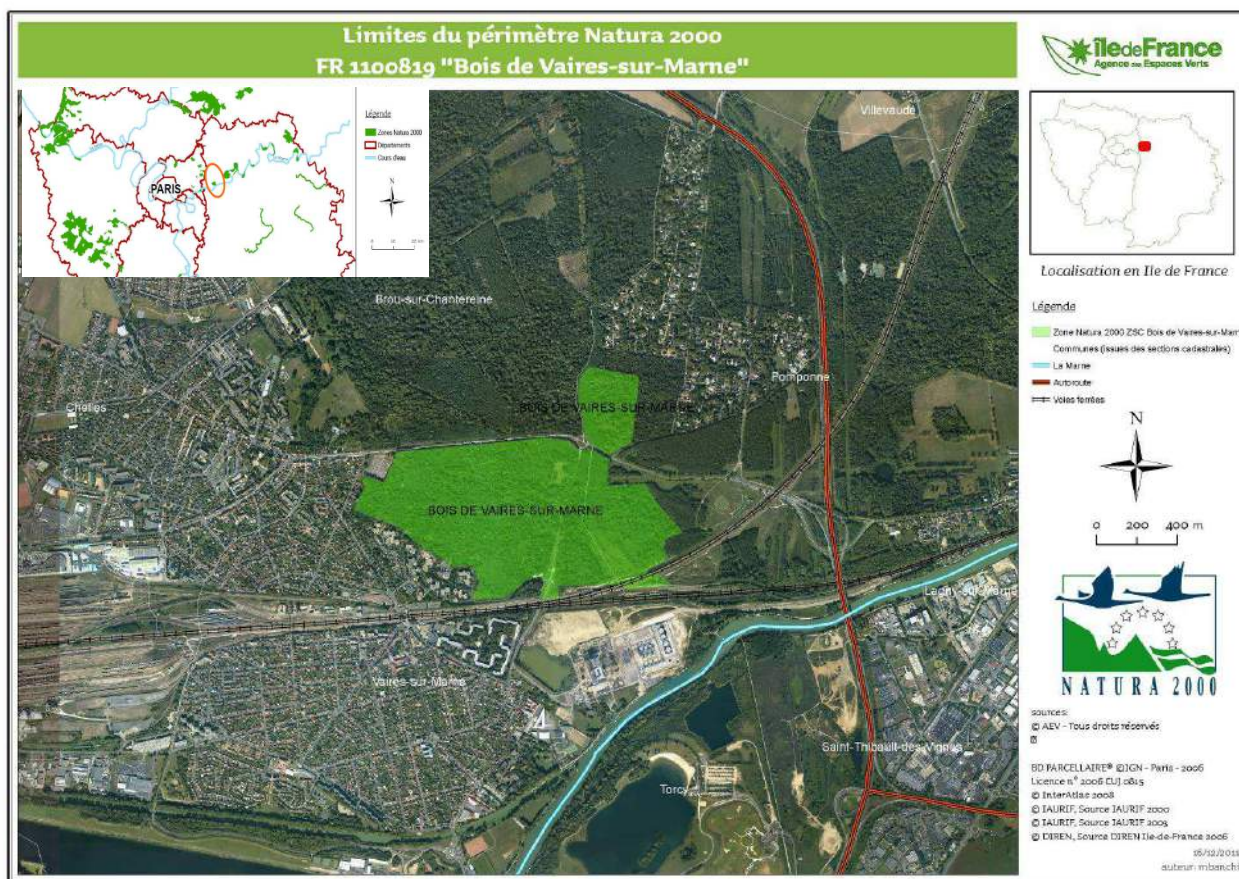
Enfin, le dialogue s'est poursuivi avec les principaux acteurs locaux, notamment les services techniques de la mairie de Vaires-sur-Marne avec une réelle réflexion sur la manière de collaborer et de communiquer sur le dispositif Natura 2000 au sein de la partie du boisement située sur la commune. Ainsi des collaborations devraient voir le jour prochainement en particulier en termes de communication visant à allier au mieux protection des milieux et fréquentation du public.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Fiche de synthèse Bois de Vaires-sur-Marne

SITE NATURA 2000 FR FR1100819 ZSC "Bois de Vaires-sur-Marne"

LOCALISATION



Source : <http://inpn.mnhn.fr/carto/metropole/natura/FR1100819/SIC>

FICHE D'IDENTITE

Statut : Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitats Faune Flore)					
Date de l'arrêté de désignation : 13/04/2007					
Date de validation du document d'objectifs (DOCOB) : 03/03/2009					
Région :	Ile-de-France	Département :	Seine-et-Marne (77)		
Communes concernées par le site : Vaires-sur-Marne / Pomponne					
Surface totale du site :	96,63 Ha	Altitude min :	43 m	Altitude max :	47 m
Structure animatrice : Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France					
Président du comité de pilotage : Jean-Paul PLANCHOU					

LE RESEAU NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 se compose d'un ensemble d'entités géographiques ayant été délimités au sein de la communauté européenne dans un objectif de préservation d'espèces et de milieux naturels remarquables ou menacés (espèces et habitats dits « d'intérêt communautaire »). Lancé en 1992, ce réseau repose sur deux directives européennes : « Oiseaux » pour la conservation des oiseaux sauvages, et « Habitats » pour la préservation de la flore et de la faune (hors oiseaux) et de leurs habitats. Chaque état européen propose des sites et s'engage à en assurer la conservation. **L'un des principaux objectifs est de concilier la préservation du patrimoine naturel remarquable avec le maintien des activités socio-économiques ancrées dans le territoire et indispensables à la vie des populations locales.**

Chaque site Natura 2000 est doté d'un document d'objectifs (DOCOB), document de référence approuvé par le Préfet qui définit les enjeux et objectifs de conservation des espèces et habitats, et précise les actions nécessaires à leur préservation. Il est établi par un opérateur en concertation avec les acteurs locaux réunis au sein d'un comité de pilotage (COFIL). Le document est disponible ici :

http://seine-et-marne.n2000.fr/sites/all/files/seine-et-marne/files/Vaires/DOCOB_Bois_de_Vaires.pdf

Les actions définies peuvent être concrétisées par trois modes de contractualisation entre les propriétaires ou leurs ayants droits et la préfecture : les **contrats Natura 2000**, les **MAEt** (mesures agro-environnementales territorialisées), et la **charte Natura 2000**. **Les propriétaires ou leurs ayants droits qui se déclarent volontaires peuvent signer un ou plusieurs de ces contrats.**

DESCRIPTION DU SITE



Situé sur les communes de Vaires-sur-Marne et de Pomponne, à environ 35 kms à l'est de Paris, le site d'une superficie totale d'environ 96 Ha est constitué plus précisément de 3 entités, toutes ouvertes au public aujourd'hui ; dans sa partie Ouest le Bois de Vaires, le plus fréquenté avec son arboretum et l'ensemble des aménagements d'accueil du public mis en place par la commune (à peu près 55 ha), dans sa partie Est le Bois du Marais géré par l'AEV avec sa zone de prairie humide (mégaphorbiaie eutrophile, habitat d'intérêt communautaire) et son réseau de mares (environ 27Ha), et enfin plus au nord, le bois du Gué formant une extension de 13 ha et où l'on trouve notamment de très vieux chênes. La présence de ces chênes vieillissants remarquables, mais aussi de boisements alluviaux et de marais à l'est confère à ce site un intérêt écologique indéniable :

D'une part l'examen des cartes répertoriant les espaces verts d'intérêt régional du secteur met clairement en évidence l'importance de ce boisement en tant que zone de connexion avec d'autres bois périphériques, dont en particulier le bois de Brou limitrophe, constituant de ce fait un maillon essentiel dans le maintien d'une trame verte d'agglomérations.

D'autre part, situé dans le secteur aval du bassin versant du ruisseau du Gué de l'Aulnay, à proximité de sa confluence avec la Marne, on y trouve une importante zone humide et un habitat d'intérêt communautaire notamment à l'origine de sa désignation en tant que Zone Spéciale de conservation (au titre de la Directive Européenne Habitats) : une mégaphorbiaie eutrophe. Des espèces d'intérêt communautaire inféodées aux forêts de vieux chêne (Grand capricorne) mais aussi aux mares profondes (Triton crêté) sont également à l'origine de cette désignation.

ESPECES ET HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE PRESENTS

LES HABITATS

Libellé officiel de l'habitat	Libellé simplifié de l'habitat	Code Natura 2000	Surface (en Ha) et % de la surface totale	Etat de conservation	Menaces principales (non exhaustif)
« <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</i> »	Mégaphorbaie eutrophe	6430 Habitat élémentaire 6430-4	4,83 (5 %)	A l'échelle de l'Union Européenne : Berceau de quelques espèces prairiales de prairies de fauche ou pâturées, ces milieux occupent des surfaces réduites par rapport aux prairies gérées et possèdent un intérêt patrimonial certain. Habitat sans doute aujourd'hui en expansion du fait de l'eutrophisation des cours d'eau, mais aux dépens d'un autre habitat d'intérêt communautaire plus rare que constituent les mégaphorbiaies mésotrophes . A l'échelle du site : Moyen -> en cours de restauration (entretien par fauchage extensif avec exportation des résidus de fauche en lisière)	- Passage à la prairie de fauche avec fertilisation ou à la prairie pâturée (induisant la destruction d'une grande partie de l'habitat subsistant alors à l'état de liseré en écotone. - Plantation de Peupliers Rem : l'habitat peut se maintenir en sous-bois si la plantation est réalisée sans drainage, sans travail du sol et sans utilisation de produits chimiques. - Correction des rivières / réductions des lits majeurs où ils se développent. - Empierrement des rives. - Envahissement par des « pestes végétales » (espèces exotiques envahissantes ex : Renouées asiatiques, <i>Buddleja</i> , <i>Solidago canadensis</i> , Topinambour, Impatiente glanduleuse). dont les populations présentent une forte dynamique (généralement du fait d'une multiplication végétative puissante) - Fermeture naturelle du milieu (envahissement par les ligneux, en particulier les saules, aulnes, frênes, érables, peupliers)

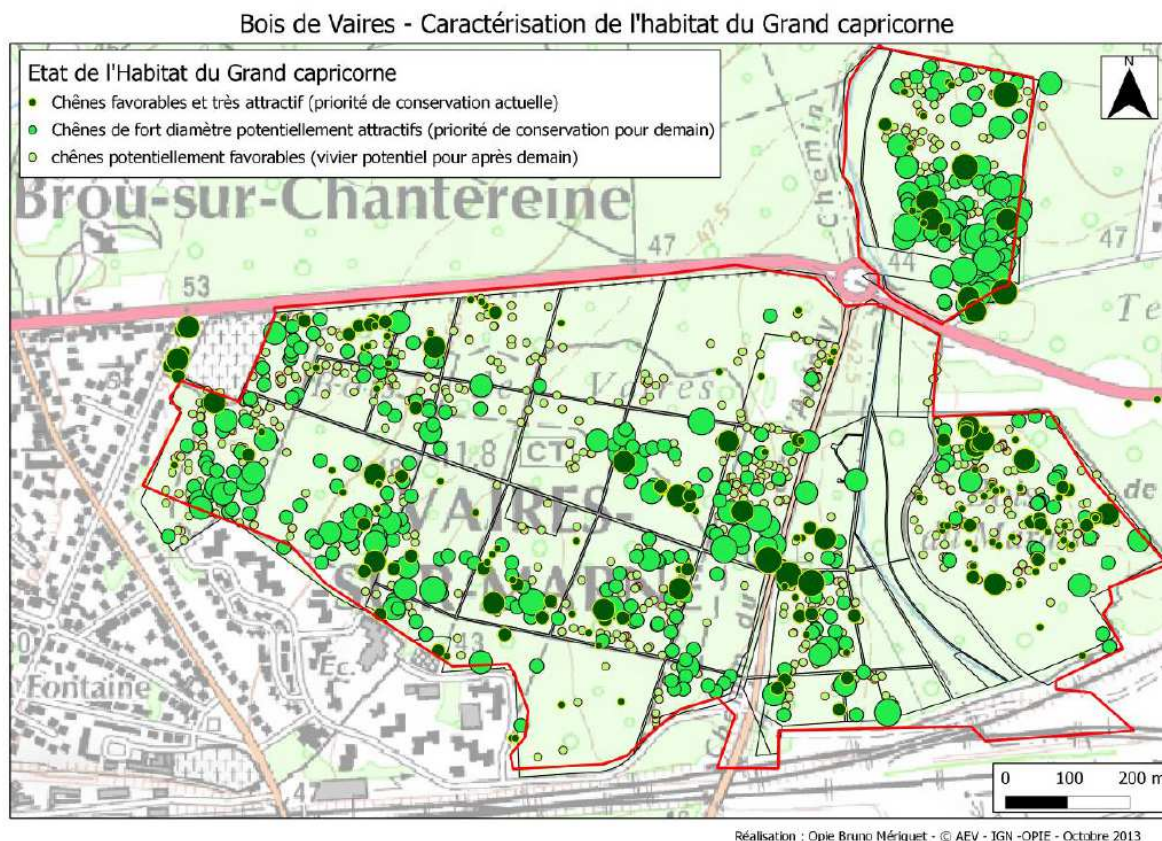
LES ESPECES

Espèces		Code Natura 2000	Effectifs sur le site(*)	Etat de conservation à l'échelle de l'UE	Menaces principales
Nom français	Nom latin				
Le Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	1088	inconnu	Moyenne / réduite Nette régression en Europe au Nord de son aire de répartition. En France, les populations semblent très localisées dans le nord. Par contre, l'espèce est très commune dans le sud.	Elimination des arbres morts ou déperissants (B02.04) Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones) (B01.02) Les menaces potentielles : la régression des populations dans le nord de l'europe semble liée à la disparition progressive des milieux forestiers sub-naturels. Le statut de menace dans le nord de la France est à déterminer. Les populations ne sont pas menacées dans le sud du pays.
Le Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	1166	inconnu	Moyenne / réduite Espèce en régression dans l'ensemble de l'Europe, particulièrement menacée dans les pays voisins de la France : Suisse, Allemagne, Bénélux. En France, la situation varie en fonction des situations locales	- Disparition des habitats aquatiques de l'espèce (comblement des mares ou simplement arrêt de leur entretien (en particulier des mares profondes à pentes douces, les plus favorables à l'espèce), opérations de drainage, atterrissement naturel). - Disparition des habitats terrestres de l'espèce : Arrachage des haies, destruction des bosquets à proximité des points d'eau à Triton (abris indispensables durant la phase terrestre). - Opérations de curage de fossés ou de mares menées sans précaution (susceptibles de menacer les populations, notamment les larves). - Pollution et eutrophisation des eaux, autre menace pour les œufs et les larves. - Introduction de gros poissons carnivores peut causer de gros dégâts dans les populations de larves. - Collecte de spécimens par des collectionneurs ou par le grand public. - Risques de pollutions génétiques liés au transport sur de grandes distances. - Agriculture intensive

LOCALISATION DES ESPECES ET HABITATS

▪ Le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*)

A l'heure actuelle l'espèce n'est pas localisée au sein du site mais en revanche un travail exhaustif de localisation des arbres les plus favorables à sa présence actuelle et à venir a été réalisé en 2013 par l'Office pour les Insectes et leur Environnement, dont voici la synthèse cartographique :



Sur la carte, les arbres sont répartis en 4 classes de diamètres : les plus petits points correspondent à des arbres d'un diamètre compris entre 40 et 60 cm de diamètre. Les points de taille supérieure correspondent à des arbres d'un diamètre compris entre 65 et 75 cm. Les points suivants correspondent à des arbres d'un diamètre compris entre 80 et 90 cm de diamètre. Les plus gros des points correspondent à des arbres d'un diamètre supérieur à 95 cm de diamètre.

Les arbres « en lumière » sont ceux qui sont les plus attractifs pour le Grand capricorne. Leur répartition est assez uniforme mais leur densité relativement faible. Cette fraction comprend 194 arbres soit environ 14 % des chênes du site. Les arbres de fort diamètre ayant un potentiel actuel et futur sont présents de manière plus irrégulière. Ils sont concentrés dans les secteurs qui ont été épargnés par la tempête de 1999. On notera leur densité toute particulière dans le Bois du Gué de l'Aunay. Ce sous-ensemble comprends 443 arbres soit environ 31 % du peuplement total.

Source : MÉRIGUET B., GARRIN M. & HOUARD X., 2013.- Détection d'individus et qualification des habitats de *Cerambyx cerdo* - le Grand capricorne, caractérisation des enjeux spécifiques de conservation sur le site Natura 2000 du Bois de Vaires-sur-Marne (77) FR 1100819 - Rapport d'étude - AEV-Opie 39 p.

▪ Le triton crêté (*Tristus cristatus*) et la mégaphorbiaie

La présence du triton aujourd'hui reste également à confirmer au sein du site bien que l'espèce ait été localisée de manière certaine à proximité immédiate en 2013, aux abords de deux mares situées dans le bois de Brou (SNPN, 2013). Du fait des milieux fréquentés par l'espèce au cours de son cycle biologique, il est néanmoins possible de définir précisément ces lieux de présence potentielle ou à venir en présentant une carte du réseau de mares au sein du site Natura 2000. La carte ci-dessous donne une localisation des mares créées et restaurées (en bleu), ainsi que par la même occasion de la zone de mégaphorbiaie (en vert), unique habitat d'intérêt communautaire répertoriée aujourd'hui sur le site :



Carte de localisation des actions contractualisées dans le Bois du Marais (AEV, 2012)

OBJECTIFS DE CONSERVATION (ENJEUX MAJEURS PAR SECTEUR)

Habitat ou espèce visés	Objectifs principaux	Exemples de mesures de gestion
Le Grand capricorne	Conserver un boisement dominé par le chêne en futaie irrégulière mélangée, présentant différentes classes d'âge	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de l'existant - Limiter les coupes des chênes et de châtaigniers - Interdire le ramassage de bois mort - Favoriser la régénération naturelle - Limiter et faire reculer la progression des espèces invasives - Maintenir une diversité des strates - Maintenir des classes d'âge différentes - Maintenir une diversité des essences - Privilégier des lisières de type ourlet forestier non linéaire - Abandon des plantations de conifères
	Créer des îlots de vieillissement et de sénescence	<ul style="list-style-type: none"> - Laisser mourir sur pied un ensemble de chênes ou de châtaigniers - Sécuriser le périmètre autour des arbres menaçant au cœur de la parcelle - Dégager le pourtour des vieux arbres par débroussaillage - Maintenir des espaces ouverts
Le triton crêté	Entretenir les dépressions et les mares	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle du couvert végétal de la ripisylve - Contrôle du taux de comblement des mares et des dépressions - Curage (selon les besoins) en différentes phases d'intervention avec conservation sur place des couches superficielles de vase - Exportation de la vase excédentaire - Interdiction de dépôt de déchets dans et à leurs abords - Interdiction d'introduction d'espèces allochtones et de poissons prédateurs - Interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires aux environs proches de la zone (herbicides, fongicides...)
	Maintenir les caractéristiques humides du Bois du Marais	<ul style="list-style-type: none"> - Interdiction de drainage sur la zone du Bois du Marais - Interdiction de dépôt de déchets - Interdiction de combler les dépressions - Interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires aux environs proches de la zone (herbicides, fongicides...) - Limitation de l'accès au public - Maintenir des micro-habitats terrestres - Maintenir et renforcer des possibilités de connexion par des linéaires boisés
	Étendre la zone humide prairiale aux parcelles situées au sud et au nord de la RN 34 (ancienne peupleraie)	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'apparition d'une formation de type prairiale humide
	Créer de nouvelles mares et dépressions humides	<ul style="list-style-type: none"> - Défrichage du périmètre d'emprise - Creusement des mares - Exportation des produits de défrichage et de substrat
La mégaphorbiaie	Restauration par l'abattage des peupliers	<ul style="list-style-type: none"> - Abattage, debardage et désouchage des peupliers dans la mégaphorbiaie
	Entretien et conservation de la mégaphorbiaie eutrophe	<ul style="list-style-type: none"> - Fauche extensive par rotation tous les 3 à 5 ans de mi-octobre à février, avec exportation des produits de fauche (sans ramassage, elle aboutit à un enrichissement du sol par apport de matière organique qui favorise les espèces nitrophiles*) - Gyrobroyage et coupe des saules et des autres arbustes tous les 3 à 5 ans - Coupes manuelles des espèces invasives - Echaronnage annuel en juin (veiller à ne faucher que la partie supérieure des chardons afin de ne pas pratiquer de coupes rases désastreuses pour la faune et la flore)

Source : document d'objectifs http://seine-et-marne.n2000.fr/sites/all/files/seine-et-marne/files/Vaires/DOCOB_Bois_de_Vaires.pdf

EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Les projets susceptibles d'avoir un effet significatif sur le site Natura 2000 ou à proximité doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences argumentée et conclusive.

Les **3 listes** (liste nationale, liste locale 1, liste locale 2) énumérant pour chacune les plans, projets, travaux et activités susceptibles d'avoir un impact significatif sur un site Natura 2000 ;

et les **outils d'accompagnement** mis à disposition (formulaire d'évaluation préliminaire,...) sont disponibles sur les sites Internet suivants :

- <http://seine-et-marne.n2000.fr/en-savoir-plus/les-etudes-d-incidences-natura-2000>
- <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/l-evaluation-des-incidences-natura-r378.html>

LES CONTRATS NATURA 2000

Restauration d'un réseau de mares intra-forestières



Des travaux de restauration de 3 mares intra-forestières (392m²) ont été prévus par l'AEV dans le cadre d'un contrat Natura 2000 forestier au sein du Bois du Gué de l'Aulnay, dans l'objectif de rendre les conditions du milieu plus favorables à la présence du triton crêté (*Triturus cristatus*) (ouverture du milieu, berges à faible pente). En effet ces mares ayant accueilli autrefois une population de triton crêté se sont refermées et envasées en une dizaine d'années faute d'entretien (Figure 1, Mare avant restauration). Ainsi, des coupes d'éclaircissement (coupe de taillis, débroussaillage, élagage en périphérie), un curage et un reprofilage en pente douce de certaines berges ont été mis en œuvre.

Figure 1 : Mare intra-forestière devant être restaurée © M. Banchi, 2012

Les rémanents ont été répartis dans le sous-bois de manière à créer des zones de refuge pour la microfaune et comme habitat d'hivernage pour les Tritons crêtés. Le contrat Natura 2000 fût signé en Décembre 2012, et les travaux ont été réalisés en Août / Septembre 2013 (photos en Figure 2).



Figure 17 : mares intra-forestières 5 et 6 après restauration et « connexion » © K. Ben-Mimoun, Avril 2014

Restauration et entretien de la mégaphorbiaie / Entretien et restauration de mares dans la mégaphorbiaie.



Toujours au sein du domaine régional du Bois du Gué de l'Aulnay mais cette fois sur la commune de Pomponne, l'AEV a lancé dans le cadre d'un autre contrat Natura 2000 des travaux d'entretien de la mégaphorbiaie s'étendant sur la partie Sud (sur une surface totale de 2,4 ha), ceci en cohérence avec les objectifs de conservation de cet habitat d'intérêt communautaire. La jeune peupleraie qui avait fini par envahir le secteur ayant été coupée, il s'agit d'entretenir désormais les formations végétales de la mégaphorbiaie eutrophe annuellement par broyage, afin notamment de provoquer l'épuisement de l'Aster lancéolé présent sur le site (espèce invasive en Ile-de-France).

Figure 18 : Mégaphorbiaie avant travaux d'entretien © M. Banchi

Les travaux retenus dans le cadre du contrat Natura 2000 consistent à poursuivre les travaux de broyage au niveau de la zone ouverte abritant les formations de mégaphorbiaie. Ainsi, un broyage sera réalisé en Automne 2013, et un deuxième est prévu à la fin de l'Eté 2014.



Figure 4 : La mégaphorbiaie avant travaux (Mai 2013)

La mégaphorbiaie après travaux (Novembre 2013)

Par ailleurs, des zones de mouillères et de petites dépressions existaient dans cet habitat, et il a été décidé de pérenniser ce réseau déjà existant par creusements et curages localisés (4 mares dont 2 connectées, sur une superficie totale inférieure à 1000 m²), toujours en accord avec les préconisations du SNPN, l'un des objectifs étant ici de favoriser la reproduction des amphibiens et en particulier du triton crêté. Ces travaux seront également réalisés à la fin de l'année 2013.

LA CHARTE NATURA 2000

La Charte Natura 2000 du site des Boucles de la Marne permet une prise en compte *a minima* des enjeux de conservation des espèces désignées. Le signataire s'engage à respecter les points prévus par grands types de milieux (forêts, ouverts humides, agricoles, loisirs) sur les parcelles cadastrales concernées, peu contraignants et visant pour la plupart à maintenir des pratiques déjà existantes favorables à la protection des espèces et de leurs habitats ; Les signataires peuvent en contrepartie être exonérés de la taxe sur le foncier non bâti.

EN SAVOIR PLUS

Contact Animation :

Karim BEN-MIMOUN, Chargé de mission Natura 2000

Adresse : Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France - Service Expertise et Technique

90-92, Avenue du Général Leclerc 93500 PANTIN

Tél : 01-83-65-38-87 / 06-10-70-67-20 ; **Fax :** 01-82-82-83-85

Mail : kbenmimoun@aev-iledefrance.fr

Période de l'animation : Depuis décembre 2013

Autres sources d'information

Site internet Natura 2000 de Seine-et-Marne :
http://seine-et-marne.n2000.fr/
Pages dédiées à la ZSC du Bois de Vaires-sur-Marne :
http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-bois-de-vaires
Où se procurer le DOCOB :
http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-bois-de-vaires/le-document-d-objectifs
Evaluations des incidences au sein du territoire de la ZSC du Bois de Vaires-sur-Marne :
http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-bois-de-vaires/l-animation-du-site/evaluation-des-incidences
Site du Ministère en charge de l'environnement :
http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html
Site de la DRIEE Ile-de-France :
http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/reseau-natura-2000-r171.html
Site de l'Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France, structure animatrice :
http://www.aev-iledefrance.fr/

**ANNEXE 2 : Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage
du Bois de Vaires-sur-Marne du 11 juin 2015**

Compte rendu du 2^{ème} Comité de pilotage du site Natura 2000

FR 1100819 du Bois de Vaires-sur-Marne

- 11 Juin 2014, Mairie de Vaires-sur-Marne –

Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Planchou,

Vice-président de la Région Ile-de-France.

Etaient présents,

PLANCHOU Jean-Paul, Vice-Président du Conseil régional d'Île-de-France
RODDE Roland, Chargé de mission Natura 2000, DDT 77
PATRIMONIO Olivier, Chargé de mission Natura 2000, DRIEE Île-de-France
BEN-MIMOUN Karim, Agence des Espaces Verts d'Île-de-France, Animateur Natura 2000
BARBIER Magalie, Chef de Bureau, Sous-préfecture de Torcy
CHAUVEROCHE Thierry, Direction des services techniques, Mairie de Vaires-sur-Marne
M DUMAND, Président de l'association la Luciole Vairoise et représentant de Nature Environnement 77
FRANCOISE Dominique, Communauté d'Agglomération de Marne et Chantierine
GUILLAUME Jean-Louis, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme, des Travaux et de l'Entretien du Patrimoine à la commune de Vaires-sur-Marne
LEROY Pascal, Délégué chargé des affaires relatives aux espaces Natura 2000 à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
MARTIN Pierre, Responsable technique de secteur, Agence des Espaces Verts d'Île-de-France
PAINDAVOINE Aurélie, Chef du service Espaces naturels, Communauté de commune de Marne et Gondoire
PASUTTO Vincent, Directeur adjoint des services techniques, Communauté d'Agglomération de Marne et Chantierine

Etaient excusés,

AUDIBERT Laurence, Présidente de l'ADSEP
BONTOUR Thierry, Chambre d'Agriculture d'Île-de-France
BUISSON Jane, Présidente de l'Association France Nature Environnement Seine-et-Marne
CHARTIER Michel, Président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
M DEHERRIPONT, Expert SNCF Maintenance & Sécurité SNCF
DE MONCUIT Geoffroy, Président du Centre Régional de la Propriété Forestière
EBLE Vincent, président du Conseil général
HARLE Roland, Maire de Pomponne
HOUEIX Klaire, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
KLEIN Nicole, Préfète de Seine et marne
LAHORE Marcel, Président de l'Association de Défense de l'Environnement de Vaires-sur-Marne
MAC KAIN Frédéric, Sous-Préfet de Torcy
SEGUEIN Elodie, Chef de mission Zones Humides Société Nationale de Protection de la Nature
REVEL Corinne, Office national pour la chasse et la faune sauvage
NOYELLES Jean-Pierre, Maire de Vaires-sur-Marne
ROLLARD Christine, Présidente du Comité Régional Scientifique du Patrimoine Naturel
FAU Jean-Marc, Chef du Service départemental de l'ONEMA

INTRODUCTION

Monsieur Jean-Paul Planchou, Président du Comité de pilotage, accueille les participants et les remercie pour leur venue. Il rappelle qu'une longue période s'est écoulée depuis la dernière réunion du COPIL début 2012, soulignant que de nombreuses actions d'animation avaient été menées depuis (travaux écologiques, états des lieux et suivis d'espèces), et que l'organisation de cette 3^{ème} réunion du comité de pilotage était l'occasion de relancer la dynamique d'animation au sein du site.

Karim Ben-Mimoun, animateur du site Natura 2000, commence la présentation en déroulant l'ordre du jour. Le document support de la présentation est téléchargeable à l'adresse suivante :

http://seine-et-marne.n2000.fr/sites/all/files/seine-et-marne/files/Vaires/PPT_COPIL_2014-06-11.pdf

ORDRE DU JOUR

- **Introduction (rappel rapide sur dispositif Natura 2000)**
- **La mise en place du dispositif Natura 2000 au sein de la ZSC du Bois de Vaires-sur-Marne**
 - Historique du site
 - Contrats / Charte Natura 2000
 - Evaluation des incidences
- **Les actions réalisées en 2012 / 2013**
 - Présentation des études écologiques (OPIE, SNPN)
 - Les travaux réalisés dans le cadre de contrats Natura 2000
 - Communication : site internet / fiche de synthèse
- **Les actions envisagées en 2014 / 2015**
 - Pistes de contrats
 - Suivi des espèces et habitats
 - Communication / Sensibilisation du public

RAPPELS GENERAUX SUR LA DEMARCHE NATURA 2000

L'animateur rappelle les bases fondamentales de la démarche Natura 2000, soulignant qu'il s'agit avant tout de valoriser et de préserver le patrimoine naturel en tenant compte des exigences et des activités socio-économiques locales => recherche de conciliation. Comment ? En favorisant le maintien des espèces et habitats ayant amené à la désignation du site dans un état de conservation favorable, et à restaurer ceux-ci lorsque cet état de conservation est mauvais.

L'animateur précise également que la démarche Natura 2000 en France est avant tout une démarche volontaire s'appuyant sur des outils contractuels (rappels sur les contrats Natura 2000, sur la charte Natura 2000), offrant notamment aux propriétaires et ayant droits des terrains concernés des exonérations de taxe sur le foncier non bâti, impliquant toutefois quelques aspects réglementaires imposés à travers l'évaluation des incidences.

PRESENTATION SUCCINTE DU SITE

L'animateur rappelle aux membres du comité quelques éléments historiques sur le site, sur sa désignation, sur les espèces et l'habitat ayant conduit à sa désignation, sur les principaux enjeux définis dans le document d'objectifs... Lors des rappels sur l'intérêt écologique du Bois du Marais, Monsieur DUMAND, Président de l'Association la Luciole Vairoise, (ex AGVRNV), précise que le secteur à mégaphorbiaie est une zone d'expansion des crues de la Marne.

ZOOM SUR L'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Rappels sur le régime d'évaluation des incidences et sur les évolutions de la réglementation depuis la dernière réunion du Comité de pilotage

Après la présentation de quelques éléments généraux sur la réglementation visant à minimiser l'impact des interventions humaines au sein du périmètre Natura 2000 par le biais d'évaluation des incidences, l'animateur indique que de nombreuses informations à destination des pétitionnaires sont d'ores et déjà disponibles sur le site internet Natura 2000 départemental (<http://seine-et-marne.n2000.fr/en-savoir-plus/les-etudes-d-incidences-natura-2000>), et qu'il est également présent pour répondre à toutes questions sur le sujet (arrêtés listant les projets soumis à évaluation des incidences, formulaire à remplir par le pétitionnaire, cartes de situation localisant les zones concernées par chaque item...).

Existence d'une deuxième liste locale mise en application depuis décembre 2012.

Il souligne qu'une deuxième liste locale a été arrêtée le 15 Octobre 2012, entrée en application pour les demandes déposées après le 1er décembre 2012. Cet arrêté fixe les programmes, projets, travaux, manifestations et interventions ne relevant pas d'un régime administratif d'autorisation, et s'impose pour tout projet situé dans les zones fixées par l'arrêté. Les cartes de localisation des zones sont accessibles sur le site internet à cette adresse :

<http://seine-et-marne.n2000.fr/en-savoir-plus/les-etudes-d-incidences-natura-2000/le-contexte-et-les-principes-reglementaires/la-32>

Informations sur le rôle de l'animateur dans l'instruction des évaluations des incidences.

L'animateur rappelle que l'évaluation des incidences est de la responsabilité et à la charge du pétitionnaire. Le rôle de l'animateur Natura 2000 est alors de conseiller et d'assister celui-ci lors de la constitution du dossier :

- Apport d'expertise vis-à-vis des questions écologiques portant spécifiquement sur le site Natura 2000 dont il assure l'animation et le document d'objectifs s'y rattachant (Habitats et Espèces d'Intérêt Communautaire présents, caractéristiques écologiques (reproduction, nutrition...) et localisation précise de ces espèces et de leurs habitats,
- Renseignement sur les éventuelles évolutions depuis la dernière mise à jour du Docob (modification de la répartition des espèces et habitat dans le site, état de conservation).
- Limites géographiques précises du site Natura 2000...
- Orientation vers les sources d'informations utiles aux pétitionnaires (listes de projets soumis à évaluation des incidences, fiche de synthèse et documents d'objectifs relatifs au site Natura 2000).

NB : Pour les questions très précises ayant trait aux aspects réglementaires et juridiques de l'évaluation des incidences, l'animateur s'appuie sur les compétences des chargés de mission Natura 2000 de la Direction Départementale des Territoires (DDT 77) avec qui il travaille en étroite collaboration.

PRESENTATION DES CONTRATS NATURA 2000 MIS EN ŒUVRE DEPUIS 2012

Restauration d'un réseau de mares intra-forestières.

Restauration de trois mares intra-forestières ayant accueilli le Triton crêté dans le passé, ces mares s'étant refermées et envasées ces 10 dernières années (surface totale = 392 m²). **Localisation du projet :** domaine régional du Bois du Gué de l'Aulnay, commune de Vaires-sur-Marne ; **Porteur de projet :** AEV. **Travaux effectués :** ouverture de la strate forestière, façonnage avec mise en pile sur le site de coupe et épandage des branchages pour lutter contre le piétinement et créer des zones de refuge pour la petite faune. Des opérations de curage et de reprofilage de certaines berges en pentes douces ont également été mises en œuvre. **Période de réalisation :** Novembre 2013

Mégaphorbiaie : entretien des milieux ouverts par girobroyage / débroussaillage.

Objectif des travaux : Entretien les formations végétales constitutives de la mégaphorbiaie eutrophe.

Localisation du projet : Domaine régional du Bois du Gué de l'Aulnay, commune de Pomponne **Porteur de**

projet : AEV **Surface totale d'entretien des milieux ouverts :** 2,4 ha

Contexte : depuis la coupe de la jeune peupleraie les formations végétales de la mégaphorbiaie eutrophe sont entretenues annuellement par broyage. Ces travaux permettent également l'épuisement de l'Aster lancéolé (espèce invasive en Île-de-France) présent sur le site.

Descriptif des actions menées : les travaux retenus consistent à broyer sur deux années consécutives la zone ouverte abritant les formations de mégaphorbiaie, avec exportation des résidus

Période de réalisation de l'opération : Mi-août à novembre 2013 et mi-août / fin septembre 2014.

Création ou rétablissement de mares en milieux ouverts.

Objectif des travaux : Restaurer ou créer un réseau de mares (superficie totale < à 1000 m²) favorables au Triton crêté. 4 mares, de 10-12 m² en moyenne. **Localisation du projet :** Domaine régional du Bois du Gué de l'Aulnay, commune de Pomponne

Porteur de projet : AEV. **Surface totale des mares restaurées :** < 1000 m²

Contexte : zones de mouillères et petites dépressions existaient déjà dans cet habitat. **Descriptif des actions menées :** les travaux retenus consistent à créer ou à pérenniser le réseau de mares déjà existant par curages localisés. **Période prévisionnelle de réalisation de l'opération :** Mi-août à novembre 2013 et mi-août / fin septembre 2014.

PRESENTATION DES ETUDES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES MENEES DEPUIS 2012

Le suivi du triton crêté

L'animateur présente l'étude commandée par la DRIEE et réalisée par la Société Nationale de Protection de la Nature en 2013 (**Référence bibliographique :** BERTHELEME S., 2013. Estimation des populations de Triton crêté (*Triturus cristatus*) sur le site Natura 2000 du « Bois de Vaires-sur-Marne FR1100819 » et de ses environs. Société nationale de protection de la nature. 37 p.), en soulignant à cette occasion que le triton crêté bien que n'ayant pas été directement observé au sein du site Natura 2000 lors de ces prospections l'a été au niveau de deux mares au sein du Bois de Brou limitrophe (au nord). L'animateur indique par ailleurs que deux prospections nocturnes ont été réalisées au sein du site Natura 2000 fin Mai et début Juin 2014 et qu'aucune observation de l'espèce ou d'indices de présence n'a été réalisée à cette occasion ; il précise que le manque de végétation du fait de la réalisation très récente des travaux ne rend pas encore le milieu vraiment favorable à sa présence pour le moment, et que de ce fait l'efficacité des actions de restauration mises en place devra être évaluée sur un plus long terme lorsque la végétation aura recolonisé les lieux. Concernant les résultats de l'étude de la SNPN et la présence de l'espèce à proximité immédiate du site Natura 2000, il serait par ailleurs pertinent de poursuivre le travail de renforcement du réseau de mares intra- et extra-forestières au sein du site Natura 2000 dans les prochaines années, notamment au Nord du site, afin de favoriser au maximum le retour de l'espèce dans la zone.

Monsieur DUMAND, Président de l'Association la Luciole Vairoise, (ex AGVRNV), demande si les mares dans le secteur de la ferme de la Renaissance ont alors été prospectées, celles-ci présentant des caractéristiques favorables à la présence du triton crêté notamment. Les mares recensées dans le secteur ont bien été prospectées.

Le suivi du Grand Capricorne

L'étude commandée par l'Agence des Espaces Verts et réalisée par l'Office Pour les Insectes et leur Environnement en 2013 est présentée (**Référence bibliographique :** MERIGUET B., GARRIN M. & HOUARD X., 2013.- Détection d'individus et qualification des habitats de *Cerambyx cerdo* le Grand capricorne, caractérisation des enjeux spécifiques de conservation sur le site Natura 2000 du Bois de Vaires-sur-Marne (77) FR 1100819 - Rapport d'étude - AEV-Opie 39 p.). L'animal n'a pas été détecté au sein du site Natura 2000 durant cette campagne, mais l'animateur souligne qu'il est impossible d'affirmer pour autant son absence, l'espèce étant par nature extrêmement discrète. A ces prospections a été associée une évaluation de l'état de conservation de l'habitat de l'espèce ayant permis de mettre en exergue le fait que le site se révèle être en de nombreuses zones très accueillant pour l'animal (présence de nombreux chênes sénescents), et que de ce fait il était très important de travailler à la préservation de ces habitats potentiels, à travers notamment la délimitation d'îlots de sénescence dans le cadre de futurs contrats Natura 2000. L'OPIE a réalisé un travail de localisation précise des arbres les plus intéressants pouvant servir de base à ce travail de délimitation.

Concernant le suivi à proprement parler de la présence ou non de l'espèce, l'animateur Natura 2000 propose d'organiser un suivi en collaboration avec les services techniques de la communauté d'agglomération et des communes de Vaires et Pomponne, indiquant que des observations des coupes de branches et de troncs lors des travaux d'élagage notamment pourraient être facilement mises en place et se révéler particulièrement fructueuses. Il précise également qu'un document est en préparation à destination des agents et de tous les acteurs susceptibles d'intervenir au sein des boisements afin d'apporter sur la base de photographies des différents stades de vie de l'animal ainsi que des principaux indices de présence caractérisant l'espèce les capacités pour chacun de détecter l'insecte.

Le document d'objectifs et les dernières observations (notamment à travers l'étude de l'OPIE) soulignent par ailleurs un vide de classes d'âge entre les jeunes stades (fourrés, gaulis) et les stades sénescents intéressants pour l'espèce. De ce fait, l'animateur souligne qu'il est important lors des futures plantations d'arbres de favoriser les espèces locales et notamment les chênes autochtones et de délaissier les espèces exotiques telles que le chêne rouge d'Amérique certes à croissance plus rapide mais inhospitalier pour le grand capricorne.

Le suivi de la mégaphorbiaie

L'animateur indique qu'un suivi de la végétation est envisagé en interne sur la base de relevés phytosociologiques, en reprenant dans la mesure du possible les emplacements des relevés réalisés avant les travaux de restauration lors de l'étude menée par les bureaux d'études ECOLOR et GEREEA dans le cadre du suivi des travaux de la SNCF et de RFF (rapport de 2006)... Cependant un problème de transcription du système de coordonnées utilisés à l'époque de l'état initial perdure, empêchant pour le moment de mener ce projet.

LA CHARTE

L'animateur effectue quelques rappels concernant le contenu de la charte (ensemble d'engagements et de recommandations), rappelle que l'adhésion à la charte marque l'engagement individuel aux objectifs de gestion décrits dans le DOCOB par le biais d'actions faciles à mettre en œuvre (moins contraignantes que les contrats Natura 2000, n'engageant pas de surcoûts, encourageant notamment à poursuivre de bonnes pratiques déjà souvent mises en œuvre). **Quelle contrepartie?** Une exonération de la taxe sur le foncier non bâti. Le signataire, propriétaire ou ayant droits, n'engage par ailleurs que les parcelles qu'il désire engager (celles-ci sont listées dans le formulaire d'adhésion). La question de la signature de la charte avait notamment été engagée avec la commune de Vaires-sur-Marne, et reste pour le moment en discussion.

COMMUNICATION

Renseignement du site internet Natura 2000 Seine-et-Marne

L'animateur a rappelé succinctement l'existence d'un site internet dédié à la présentation du programme Natura 2000 et de son application dans l'ensemble du département de Seine-et-Marne (<http://seine-et-marne.n2000.fr/>), avec une description et des informations sur chacun des sites Natura 2000 dont la ZSC du bois de Vaires-sur-Marne (<http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-bois-de-vaires>).

- **Une description des espèces et habitats à l'origine de la désignation du site :**
<http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-bois-de-vaires/especes-visees>
- **La possibilité d'y télécharger le document d'objectifs :**
http://seine-et-marne.n2000.fr/sites/all/files/seine-et-marne/files/Vaires/DOCOB_Bois_de_Vaires.pdf

Il précise également que **figurent sur ce site toutes les informations nécessaires à la réalisation des évaluations des incidences pour les pétitionnaires** (textes réglementaires listant les projets soumis à évaluation des incidences, formulaire d'évaluation des incidences, cartes de situation par item...):
<http://seine-et-marne.n2000.fr/en-savoir-plus/les-etudes-d-incidences-natura-2000/les-outils>

Il est demandé s'il est possible de zoomer sur les photos présentant les espèces et les habitats à l'origine de la désignation du site Natura 2000, l'animateur indique que cela est d'ores et déjà possible, en cliquant sur les

images, mais le grossissement est limité et que cette remarque sera prise en compte pour de futures améliorations.

Réalisation de fiches de synthèse

L'animateur précise que des fiches de synthèse sont en cours de réalisation par les animateurs sur l'ensemble des sites Natura 2000 nationaux, celles-ci à destination du grand public et visant à présenter le site à travers les principales informations le caractérisant (date de désignation, communes concernées, espèces et habitats à l'origine de la désignation, principaux enjeux et objectifs, liens vers les compléments d'informations pour une présentation plus précise...). La fiche de synthèse de la ZSC du Bois de Vaires-sur-Marne sera ainsi bientôt disponible sur le site internet.

Soutien et engagement des acteurs locaux

L'animateur salue la prise en compte spontanée et volontaire par la Mairie de Vaires-sur-Marne du statut de zone Natura 2000 de la partie du boisement se trouvant au sein de la commune, avec notamment l'indication Natura 2000 sur le logo du bois, ainsi que l'incrustation du logo sur les panneaux de description des espèces végétales disséminés le long des chemins dans le secteur de l'arboretum.

AUTRES POINTS ANNEXES ABORDES

Comité de suivi LGV Est

Il est précisé dans l'assemblée qu'il n'y a pas eu de réunion du Comité de suivi LGV cette année, et qu'il serait intéressant que le chargé de mission intègre ou assiste au prochain comité de suivi afin de renforcer le lien avec l'animation Natura 2000 au sein du site du bois de Vaires-sur-Marne.

L'intégration du Bois de Brou au périmètre Natura 2000

L'animateur Natura 2000 précise que dans la procédure une telle demande émane d'un conseil scientifique référent sur la zone auprès de l'Etat, qui transmet ensuite à la Commission pour décision, et que cette proposition fait suite à la réalisation et l'analyse d'études écologiques la justifiant pleinement. Par ailleurs, il est d'ores et déjà prévu de mener des études écologiques dans le cadre de l'élaboration du futur plan d'aménagement forestier. Monsieur Roland RODDE, Chargé de mission à la DDT 77, précise que dorénavant la maîtrise foncière de ce bois étant publique, l'intégration du bois au périmètre Natura 2000 est tout à fait envisageable. Cependant, il conviendra au préalable de consulter la commune de Brou-sur-Chantereine et la communauté d'agglomération pour connaître leur point de vue. Par ailleurs, la présence du triton crêté dans ce bois, un état des peuplements a priori favorable au grand capricorne ainsi que les inventaires à réaliser (espèces et habitats) pourraient légitimer l'extension du site Natura 2000. Enfin, Roland RODDE précise que la procédure est assez longue et qu'il convient de travailler sur le sujet le plus tôt possible.

La question du plan d'aménagement forestier

La piste de la soumission au régime forestier de la partie du boisement actuellement gérée par la commune de Vaires-sur-Marne fût à nouveau soulevée, cette possibilité de délégation à l'ONF pouvant constituer un outil de gestion sylvicole adapté au contexte particulier du site, notamment avec toutes les difficultés et les responsabilités qu'induit la conciliation entre préservation des habitats du grand capricorne (préservation des arbres sénescents) et sécurisation vis-à-vis du public.

BILAN SUR LES ACTIONS MENEES

Malgré l'absence d'animation durant une partie de l'année 2013, la grande majorité des actions présentées dans le calendrier prévisionnel lors du précédent comité de pilotage ont été réalisées, aussi bien les actions de gestion envisagées dans le cadre de contrats Natura 2000 (création / restauration de mares, restauration et entretien de la mégaphorbiaie) que le lancement d'études de suivis scientifiques (triton crêté par la SNPN, grand capricorne par l'OPIE). Par ailleurs le travail de sensibilisation s'est également poursuivi notamment à

travers le renseignement du site internet Natura 2000 Seine et Marne, mais aussi par des échanges avec les acteurs locaux et notamment les services techniques de la mairie de Vaires-sur-Marne avec lesquels un dialogue très constructif sur la gestion actuelle et future du boisement est engagé.

ORIENTATION DES ACTIONS A VENIR

Les futurs contrats Natura 2000

La conservation et la restauration d'îlots de boisement favorables au Grand capricorne, notamment au sein du périmètre géré par la commune de Vaires-sur-Marne, est l'un des principaux axes de réflexion actuels concernant les futures actions à mener dans le cadre de contrats Natura 2000. L'étude réalisée par l'OPIE recensant et localisant les arbres les plus intéressants pour l'espèce à court et long termes donne une base à ce travail. L'animateur souligne la volonté de collaboration active là aussi de la Mairie de Vaires-sur-Marne à travers une réflexion visant à réduire le nombre d'allées au sein du boisement, dans le double objectif de sécuriser le site vis-à-vis du public et de préserver les zones de chênes vieillissants les plus favorables à la présence du grand capricorne.

Des compléments de travaux sont également envisagés dans le cadre de contrats natura 2000 « restauration / création de mares » toujours en cours, avec la restauration d'une mare intraforestière et la création d'une nouvelle mare afin de continuer à renforcer le réseau.

Les études écologiques

Les suivis des espèces d'intérêt communautaire (triton et grand capricorne) ainsi que de la végétation de la mégaphorbiaie vont être poursuivis afin d'évaluer la pertinence des actions mises en place depuis ces deux dernières années.

Travail d'actualisation du Docob

Il est prévu qu'un travail de révision du Docob sur le fond et sur la forme soit engagé, afin d'actualiser les enjeux et ainsi les futures priorités d'intervention, mais aussi de compléter et rendre plus accessible le document.

CONCLUSION DE MONSIEUR PLANCHOU

Monsieur Planchou en guise de conclusion exprime son souhait que l'accent soit mis sur la communication et la valorisation des actions menées, concernant notamment la poursuite de l'aménagement et de la création de mares, mais également concernant la question de la gestion du boisement. Il exprime également son désir que cette réunion marque une nouvelle impulsion dans l'animation du document d'objectifs, le rythme des rencontres des membres du comité de pilotage, et la mise en œuvre des actions.